

CROISSANCE AVENIR

Un contrat complet,
parmi les plus accessibles



L'ASSURANCE-VIE CROISSANCE AVENIR⁽¹⁾

Croissance Avenir⁽¹⁾ est un contrat d'assurance-vie de groupe de type multisupport, dont les droits sont exprimés en euros et en unités de compte. Il est distribué par **Epargnissimo** et géré par **Suravenir**.



LES AVANTAGES

FRAIS D'ENTRÉE À

0%⁽²⁾

ACCESSIBLE DÈS

100€
en gestion libre

+ DE **800**

Supports UC

2 FONDS EN EUROS

- 1 Suravenir Opportunités 2
- 2 Suravenir Rendement 2

Les supports en unités de compte ne garantissent pas le capital versé et sont soumis aux fluctuations des marchés financiers à la hausse comme à la baisse, les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

3 MODES DE GESTION

1 LA GESTION LIBRE Selon son profil investisseur, l'adhérent choisit librement la répartition de ses supports d'investissement entre :

2 FONDS EN EUROS

- 1 Suravenir Opportunités 2
- 2 Suravenir Rendement 2

Chaque versement doit comporter 50% minimum en unités de compte.

Chaque versement doit comporter 30% minimum en unités de compte.

Les unités de compte présentent un risque de perte en capital.

+ DE 800 SUPPORTS D'INVESTISSEMENT

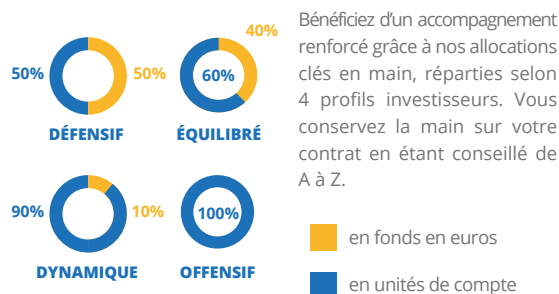
- + de 100 ETF / Trackers
 - + de 10 SCPI
 - + de 300 fonds ISR / ESG (Investissement Socialement Responsable / Environnementaux sociaux et de gouvernance)
- 9 sociétés civiles (SC, SCI, SCP), des OPCI, 1 Certificat Or...

2 LA GESTION PILOTÉE 3 profils sont définis :



L'adhérent donne mandat à Suravenir d'effectuer en son nom et pour son compte, conformément au profil de gestion choisi, la sélection des supports d'investissement et les opérations d'arbitrage. **Le mandat d'arbitrage a recours à des investissements en unités de compte qui présentent un risque de perte en capital.**

UN SERVICE DE GESTION LIBRE CONSEILLÉE



Bénéficiez d'un accompagnement renforcé grâce à nos allocations clés en main, réparties selon 4 profils investisseurs. Vous conservez la main sur votre contrat en étant conseillé de A à Z.

3 LA GESTION PROFILÉE

- L'adhérent a le choix entre 4 orientations (Prudent, Equilibré, Dynamique et Offensif) selon son profil d'investisseur, ses objectifs et son aversion au risque de perte en capital
- **0,60% maximum de frais annuels de gestion⁽²⁾** en fonds en euros et en unités de compte qui présentent un risque de perte en capital
- **Ce mode de gestion ne sera plus accessible à compter du 01/02/2023**



LES FRAIS

- 0%** de frais d'entrée de frais de sortie (Hors fiscalité et prélèvements sociaux et hors option pour la remise de titres)
- 0%** de frais d'arbitrage individuel ou automatique (en gestion libre et hors arbitrage sur SCI, SCPI, SCP et ETF)
- 0,60% à 3%** de frais annuels de gestion sur le fonds en euros Suravenir Opportunités 2
- 0,60%** de frais annuels de gestion sur les unités de compte et le fonds en euros Suravenir Rendement 2
- 0,80%** de frais annuels de gestion pilotée sur les unités de compte

Pour les autres frais, consultez la notice [ici](#).

Les supports en unités de compte ne garantissent pas le capital versé et sont soumis aux fluctuations des marchés financiers à la hausse comme à la baisse, les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

LES VERSEMENTS

Versement initial	DÈS 100€ en gestion libre et libre conseillée	DÈS 500€ en gestion profilée	DÈS 1000€ en gestion pilotée
Versement complémentaire	DÈS 100€	Versements programmés	À PARTIR DE 50€ / MOIS

LES OPTIONS

5 OPTIONS D'ARBITRAGES PROGRAMMÉS <ul style="list-style-type: none"> Le rééquilibrage automatique L'investissement progressif La sécurisation des plus-values Le stop loss relatif La dynamisation des plus-values <p>Hors gestion pilotée et gestion profilée.</p>	5 OPTIONS DE RENTE AU TERME <ul style="list-style-type: none"> La réversion de la rente Les annuités garanties La rente par paliers croissants La rente par paliers décroissants La garantie dépendance 	2 GARANTIES OPTIONNELLES <p>En cas de décès qui peuvent être cumulées, à choisir exclusivement à l'adhésion du contrat.</p> <p>Options payantes.</p> <ol style="list-style-type: none"> La garantie complémentaire en cas de décès La garantie complémentaire en cas de décès accidentel
--	---	--

LA DISPONIBILITÉ DU CAPITAL

RACHATS PARTIELS PONCTUELS POSSIBLE DÈS 100€
(Hors acceptation du bénéficiaire et nantissement)

RACHATS PARTIELS PROGRAMMÉS POSSIBLE DÈS 50€
Mensuels | trimestriels | semestriels | annuels
(Hors acceptation du bénéficiaire et nantissement)

RACHAT TOTAL
Possible à tout moment
(Hors acceptation du bénéficiaire et nantissement)

AVANCES
Maximum 60% de la valeur de rachat

1 Croissance Avenir est un contrat d'assurance-vie de groupe de type multisupport commercialisé par Epargnissimo et géré par Suravenir – Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 235 000 000 €. Société mixte régie par le Code des assurances - 232 rue Général Paulet, BP 103, 29802 Brest cedex 9. Siren 330 033 127 RCS Brest. Suravenir et Epargnissimo sont soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) (4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 9). Le document d'informations clés du contrat d'assurance-vie Croissance Avenir contient les informations essentielles de ce contrat. Vous pouvez vous procurer ce document auprès de Suravenir ou en vous rendant sur notre page [Documents](#).

2 Pour les autres frais, consultez la notice du contrat [ici](#).

EPARGNISSIMO, société par actions simplifiée, RCS TOULOUSE SIREN : 509 041 489. Siège Social : 9 rue d'Alsace Lorraine, 31000 Toulouse.
Nous contacter : par téléphone : 09 72 39 49 50 - par email : contact@epargnissimo.fr - sur notre site internet : www.epargnissimo.fr
EPARGNISSIMO est enregistré à l'ORIAS sous le numéro : 09 049 292 - Courtier d'assurance ou de réassurance (COA) - Mandataire d'intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (MIOBSP). Garantie financière de la compagnie MMA-IARD Assurances Mutuelles / 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon, 72030 Le Mans Cedex 09.